

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 184

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER DE SPÉCIALISATION EN ÉDUCATION ET RÉÉDUCATION DES DÉFICITS SENSORIELS

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1° Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	10° Sciences psychologiques et de l'éducation
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le Bachelier de spécialisation en Education et rééducation des déficients sensoriels, d'une durée d'un an, est accessible aux étudiant(e)s titulaires d'un diplôme de Bachelier en Logopédie, seul(e)s aptes à aborder cette année complémentaire qui vient se greffer en continuité directe sur le programme de la formation de Bachelier en logopédie.

L'absence, la perte totale ou partielle d'une modalité sensorielle aussi importante que l'audition ou la vision peuvent entraîner des effets sérieux sur le développement d'interactions avec le milieu environnant.

Dans ce cas, l'éducation (ou la rééducation) logopédique est liée étroitement à l'éducation (ou à la rééducation) au sens large. Si l'intérêt de la rééducation logopédique du déficient auditif est en général évident, il n'en est pas de même pour les déficients visuels.

Or, diverses études ont démontré la fragilité du système linguistique de l'aveugle. Les contacts limités avec le monde extérieur sont causes de perturbations dans l'acquisition du langage surtout lorsque les personnes de l'entourage font référence à des expériences visuelles.

Il est dès lors nécessaire d'intervenir dès le plus jeune âge pour construire autour de l'enfant aveugle un milieu stimulant et actif, en remplaçant le manque de stimulations visuelles par d'autres stimulations.

On conçoit, dès lors, que les problèmes techniques que pose la logopédie dans ces cas d'infirmité visuelle nécessitent une formation et un apprentissage très spécifiques.

A l'issue de cette Spécialisation, le Bachelier Spécialisé trouvera sa place dans des écoles et centres de rééducation pour handicapés auditifs et visuels, dans des centres de réadaptation fonctionnelle pour handicapés auditifs et visuels, en qualité d'indépendant spécialisé dans la rééducation des handicapés auditifs et visuels.

Le détenteur de la Spécialisation en Education et rééducation des déficients sensoriels peut accéder à d'autres études ou formations organisées soit en Haute Ecole soit à l'Université.

Cette formation correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification¹ (CEC). Elle propose une offre d'enseignement diversifiée et adaptée au marché de l'emploi. La dimension humaine de cet enseignement prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique. Cette formation crée et maintient un haut niveau de connaissances ; elle stimule en permanence la recherche et l'innovation.

¹ Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle :

- Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
- Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- Se positionner dans son rôle de logopède spécialisé responsable
- Développer son projet professionnel
- Adopter un comportement responsable et citoyen
- Développer son raisonnement scientifique.

2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires :

- Intégrer la déontologie et la démarche éthique à sa pratique professionnelle
- Respecter la législation et les réglementations.

3. Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives :

- Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- Elaborer en concertation avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire les aspects administratifs et pédagogiques relatifs au handicap
- S'inscrire dans la démarche qualité
- Promouvoir les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.

4. Concevoir des projets complexes d'intervention logopédique du déficient auditif et du déficient visuel :

- Rechercher et sélectionner les informations en utilisant les différentes ressources dont l'EBP et l'EBM
- Etablir la liste des interventions adaptées aux besoins
- Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- Evaluer la pertinence d'une analyse, d'un schéma.

5. Assurer une communication professionnelle :

- Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Utiliser les outils de communication existants
- Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré y compris le déficient visuel et auditif.

6. Pratiquer les activités spécifiques au domaine logopédique :

- Réaliser le bilan logopédique (communication et compétence) de l'enfant sourd et de l'enfant déficient visuel
- Proposer un projet d'intervention éducatif et rééducatif pour le déficient auditif et pour le déficient visuel
- Mettre en place la prise en charge audiométrique et prothétique du déficient auditif
- Pratiquer la langue des signes, la LPC., les techniques de rééducation de l'enfant sourd, le braille intégral.